

Insecticide végétal polyvalent - BIONATIV250A - 3167770214819

Référence : FDS_913_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2017

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Étiquetage exceptionnel
pour mélanges spéciaux

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible.

Insecticide végétal polyvalent - BIONATIV250A - 3167770214819

Référence : FDS_913_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2017

RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Produit phytosanitaire contient 92% (848 g/L) huile de colza naturelle et des ingrédients inertes

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pas de composant dangereux			

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

En cas d'inhalation : Repos, air frais. Si les irritations persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si les irritations persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucune donnée n'est disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisée. Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie ne pas respirer les fumées. La décomposition thermique du produit peut produire de l'acroléine.

Insecticide végétal polyvalent - BIONATIV250A - 3167770214819

Référence : FDS_913_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2017

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel. Le produit déversé peut créer un risque de glissement.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker à l'abri du gel. Conserver dans un endroit frais.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Température de stockage : 2 - 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytopharmaceutique autorisé : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

Insecticide végétal polyvalent - BIONATIV250A - 3167770214819

Référence : FDS_913_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2017

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Protection des mains : Gants de protection conformes à EN 374.

Standard ; Le choix d'approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera du fabricant au fabricant. Car le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et a donc pour être vérifiée avant l'application.

- caoutchouc butyle Épaisseur du gant: 0,7 mm
- Chloroprène Épaisseur du gant: 0,5 mm
- PVC Épaisseur du gant: 0,7 mm

Protection des yeux : Éviter le contact avec les yeux.

Lors de la manipulation de grandes quantités:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas décharger dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Insecticide végétal polyvalent - BIONATIV250A - 3167770214819

Référence : FDS_913_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2017

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide, huileux(se)

Couleur : jaune clair

Odeur : caractéristique

pH : 6,0 Concentration: 10,00 g/l, 20 °C

Point/intervalle de fusion : non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : non déterminé

Point d'éclair : > 110 °C

Taux d'évaporation : non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Pression de vapeur : non déterminé

Densité relative : 0,922

Hydrosolubilité : Le produit est insoluble dans l'eau, émulsionné dans l'eau.

Coefficient de partage noctanol/eau : Donnée non disponible

Température d'autoinflammabilité : 300 °C

Décomposition thermique : > 350 °C

Viscosité, dynamique : 60 mPa.s, 20 °C

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

Insecticide végétal polyvalent - BIONATIV250A - 3167770214819

Référence : FDS_913_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2017

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale :

DL50 oral: > 5.000 mg/kg, Rat, calculé sur la base de la composition

Toxicité aiguë par voie cutanée :

DL50 dermal: > 5.000 mg/kg, Rat, calculé sur la base de la composition

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Résultat: non irritant, Compte tenu de la composition du produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Résultat: non irritant, Compte tenu de la composition du produit.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Résultat: non sensibilisant, Compte tenu de la composition du produit.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons : > 100 mg/l, Poisson, Compte tenu de la composition du produit.

Insecticide végétal polyvalent - BIONATIV250A - 3167770214819

Référence : FDS_913_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2017

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Donnée non disponible
Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

S'élimine bien par biodégradation.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <=4).

12.4 Mobilité dans le sol

Une contamination des eaux souterraines est peu probable.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Eliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies			
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			

Insecticide végétal polyvalent - BIONATIV250A - 3167770214819

Référence : FDS_913_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2017

14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Dangers pour l'environnement	
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas de donnée disponible.

RUBRIQUE 16. Autres informations

AMM n° 2170978 ; NATIVERT

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) no 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; Elx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %;

Insecticide végétal polyvalent - BIONATIV250A - 3167770214819

Référence : FDS_913_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2017

GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO- Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR -Taux de charge sans effet observé; NZioC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD – Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS – Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RIO - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB- Très persistant et très bioaccumulable.